



## COMMUNE DE LACONNEX

### Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 13 octobre 2025

#### Présents

Marie DUCRET GAUTHEY, présidente  
Samantha BAVAUD BOCION, vice-présidente  
Jean-Luc BAUR  
Tristan BODMER  
Jimmy BONDALLAZ  
Andreea CAPITANESCU BENETTI  
Laurent CATTIN  
Maxime DETHURENS  
Patricia HUGENTOBLER  
Florentin MOTTIER  
Téo SPAHR

#### Exécutif

Thierry ARN, maire  
Jean-Pierre GANTNER  
Rémi FOUCHAULT

#### Secrétaire

Nadia DUPRAZ  
Catherine KOUMROUYAN  
(procès-verbal)

#### Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 septembre 2025
2. Commission école et petite enfance : rapport
3. Commission de l'environnement : rapport
4. Commission des bâtiments : rapport
5. Nomination du Bureau de vote
6. Communications de l'exécutif
7. Divers
8. Questions du public

La présidente ouvre la séance à 19h00 et remercie les membres du conseil pour leur présence.

En préambule, Marie Ducret Gauthey demande si les membres du conseil municipal acceptent d'ajouter le point « Projet d'acquisition de la parcelle 2258 » à l'ordre du jour. Personne ne s'y opposant, la présidente propose de porter ce sujet suite au point 5.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 septembre 2025

Suite à une précision donnée sur deux votes durant la séance qui sont indiqués comme ayant fait l'objet d'un nombre de voix différent, le procès-verbal de la séance du 8 septembre 2025 est approuvé à l'unanimité des présents avec remerciements à son auteure.



## 2. Commission de l'école et de la petite enfance : rapport

La présidente passe la parole au président de la commission. Téo Spahr fait un retour sur l'assemblée générale du jardin d'enfants du 2 octobre, à laquelle Jean-Pierre Gantner était également présent. En résumé : les communes sont remerciées pour leur soutien, les comptes de l'exercice présentent un petit déficit, la visite du SAJAJ (service cantonal d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour) s'est bien passée, la présidente a annoncé sa démission, le site internet a été amélioré et le règlement modifié. Le comité fait en outre état d'inquiétude pour les finances de la nouvelle année, vu le nombre réduit d'enfants inscrits et remercie pour toute aide, afin de faire un peu de publicité.

Thierry Arn remercie Téo Spahr et souhaiterait avoir l'appréciation de la commission sur ce qu'il conviendrait de faire si le déficit d'inscriptions continue. La question est posée de la limite du soutien financier communal et de déterminer si ce type de structure répond toujours à un besoin des familles. La présidente suggère de se rapprocher de Soral pour avoir la perception de la commune partenaire. En aparté, il est indiqué que le projet de Soral de construire un nouveau bâtiment, qui aurait pu recevoir une structure de la petite enfance, a été abandonné.

Téo Spahr relate ensuite les travaux de la commission pour l'organisation de la fête de Noël des écoles le 16 décembre. Différentes consultations ont été menées en vue de préciser les contours de la manifestation, qui sera gérée par le conseil municipal, et avec l'aide des employés communaux pour la mise en place (plan à transmettre au secrétariat pour disposition tables et podium). Détail est donné du programme envisagé dont une petite restauration qui sera préparée par la buvette. Marie Ducret Gauthey remercie la commission pour son travail.

## 3. Commission de l'environnement : rapport

La parole est donnée à Jean-Luc Baur qui résume les propos de la séance de commission tenue pour étudier le projet de reprise, par la commune, de l'aménagement et de l'entretien du giratoire de l'entrée du village. La commission a jugé qu'il était important de choisir un aménagement dont l'entretien ne prendra qu'un temps raisonnable à nos employés et dont les plantes supportent la chaleur pour réduire l'arrosage nécessaire.

Marie Ducret Gauthey ajoute avoir demandé un devis auprès de deux paysagistes pour trois projets distincts, soit : uniquement de la pelouse et un massif floral, de petits arbustes et un arrangement minéral, ou une proposition de leur choix représentant la commune. Un rendez-vous sur site sera organisé. Le projet sera présenté au conseil.

Rémi Fouchault rend attentif à rester dans un budget raisonnable entre F 10'000 et 15'000 et aux limitations données par l'Etat. Thierry Arn ajoute qu'aujourd'hui ce giratoire ne coûte rien à la commune qui a bien d'autres projets à financer.



#### 4. Commission des bâtiments : rapport

Parole est donnée à la présidente de la commission. Patricia Hugentobler relate que la commission a reçu des représentants de l'Office cantonal de l'énergie pour une présentation d'un partenariat éventuel. En définitive, la commission juge que ce partenariat n'apporterait pas de plus-values intéressantes, en sus des propositions déjà mises en œuvre avec le programme SIG éco21. Aucune subvention supplémentaire n'est à attendre de ce programme de l'OCEN, si ce n'est l'obtention d'un délai plus long pour mettre aux nouvelles normes nos bâtiments dont l'école (soit d'ici 2031).

Le maire donne des précisions sur le programme SIG éco21 qui a financé deux études menées par la société Ilico, afin d'améliorer l'éclairage de l'école et de la salle du centre sportif. Patricia Hugentobler relève que la commission a examiné les différents scénarios proposés dans ces études et recommande de mettre en œuvre la rénovation de l'éclairage des salles de classe de l'école (hors bâtiment de la salle communale).

Le maire ajoute que, même si l'économie d'énergie (et donc de coûts) sera modeste, il importe de favoriser des mesures qui apportent une baisse de la consommation d'énergie, comme le programme de législature s'y est engagé. Le coût des travaux prévus, qui sera porté au budget 2026, est d'environ F 50'000.

Laurent Cattin demande quel est le gain de cette rénovation. Thierry Arn répond que la subvention est très modeste, soit 7 cts par kWh économisé, pour autant que les travaux soient finis en 2025, ce qui ne sera pas possible. Cette subvention sera peut-être reconduite en 2026. Il ajoute que la commune dispose encore d'un crédit d'heures offertes par le programme SIG éco21 pour faire établir les devis relatifs à ces travaux. De l'aide sera également apportée pour remplir la demande en vue de bénéficier d'une subvention du fonds cantonal dédié aux collectivités publiques.

Andreea Capitanescu Benetti s'inquiète de comment la commune entend gérer tous les besoins financiers identifiés. A cet égard, le maire annonce avoir mandaté une étude sur la capacité financière de la commune dans les prochaines années, dont le résultat sera présenté au conseil administratif et au président de la commission des finances, Laurent Cattin, ce jeudi.

#### 5. Nomination du bureau de vote

Marie Ducret Gauthey informe que les membres du Bureau de vote 2025 se représentent en 2026 :

- Adeline FONTAINE, présidente
- Catherine CAVEZIEL STILLWAGON, suppléante de la présidente
- Enzo CAVALIERE, vice-président
- Pascal KOUMROUYAN, suppléant du vice-président

Ces nominations sont acceptées avec vifs remerciements et applaudissements.



Rémi Fouchault montre une oriflamme qu'il a commandée pour poser devant la mairie les dimanches de votations.

## 6. Acquisition de la parcelle 2258

Le maire souhaite revenir sur la décision prise lors de la séance précédente du conseil municipal, de nouveaux éléments ayant été portés à sa connaissance.

En effet, l'administrateur de la succession l'a informé que d'autres offres avaient été transmises au courtier chargé de gérer cette vente, par deux promoteurs pour un montant respectivement de 1.2 et 1.230 millions. Pour rappel, la commune a fait une offre à hauteur de 1.140 millions, la parcelle faisant 1'200 m<sup>2</sup>, et l'indice d'utilisation du sol (ius) étant fixé à 0.4, sans droit de préemption possible.

Thierry Arn a eu confirmation du courtier qu'une majoration de l'offre de la commune est possible, sachant qu'il doit transmettre l'offre la plus haute à l'administrateur au 29 octobre. Ce dernier a par ailleurs prévu de libérer les fonds de la vente au 15 novembre et est tenu de défendre les droits des héritiers potentiels et de payer des créances. Le maire a fait état le jour-même, auprès de l'administrateur, des contraintes de la commune qui ne pourra pas libérer le montant aussi rapidement, vu les dispositions réglementaires en matière de délai référendaire. Il vérifiera en outre auprès du courtier si une offre intermédiaire peut être transmise dans l'intervalle et ajoute que la décision finale reviendra à la justice de paix qui tranchera dans les 48h.

Le maire attend que le conseil se positionne sur un plafond de négociation pour cet achat, estimant pour sa part que 1.5 millions pourraient être proposés, considérant que l'utilité de la parcelle pour la commune est indéniable. Rémi Fouchault ajoute que cela correspond à F 1'250 le m<sup>2</sup>.

Une discussion s'engage entre les conseillers pour fixer ce prix plafond, vu l'intérêt de disposer de ce terrain dans le cadre de l'aménagement futur du secteur « Revaclier» et de la rareté des biens à acheter. Même si ce dernier projet échoue, la commune pourra construire sur la parcelle des logements à louer, et des infrastructures communales si besoin ; le risque financier est donc limité.

Après avoir discuté de plusieurs scénarii (montant plafond entre 1.5 et 2 millions), les conseillers votent sur un montant plafond de l'offre à :

- 1.7 millions par 5 voix POUR
- 1.6 millions par 5 voix POUR.

Vu l'égalité des voix, la présidente tranche pour un plafond à 1.7 millions.

Thierry Arn prend acte de cette décision et s'engage à tenir le conseil informé, en recommandant une certaine discréetion sur le sujet.



## 7. Communications de l'exécutif

- ❖ *Subventions caritatives* : Jean-Pierre Gantner propose à la commission sociale de se charger de l'attribution des subventions caritatives de l'année, parmi les nombreuses demandes reçues. Jusqu'à présent, c'est l'exécutif qui se chargeait de cette sélection. Le choix des dossiers doit être transmis au secrétariat d'ici fin novembre. Pour répondre à Maxime, le conseiller administratif confirme que la commune d'Avully ne soutient plus le centre de formation au Burkina, décision qu'Andreea Capitanescu Benetti juge regrettable, vu le partenariat intercommunal fiable mis en place depuis de nombreuses années. Les modalités d'attribution des fonds seront transmises à la commission.
- ❖ *SASAJ* : Jean-Pierre Gantner relate la récente visite de l'organe de surveillance cantonal des deux restaurants scolaires de Soral et de Laconnex. Le local soralien est jugé trop petit, mais la conseillère administrative, Mme Weiss, a fait état d'un projet en cours. Ce sont principalement les exigences quant à la formation du personnel qui devront faire l'objet d'une mise en conformité et la transmission d'un cadre de référence. Un budget de F 50'000 est à prévoir pour la formation de tout le personnel encadrant.
- ❖ *Site Vooland* : Thierry Arn indique que la commune a demandé à l'Office de l'urbanisme et à la Direction de la police du commerce une mise en conformité du site développé par un privé.
- ❖ *Appartement locatif vacant* : Thierry Arn demande à la commission des bâtiments de se réunir rapidement pour attribuer le logement, parmi les dossiers reçus (8 candidatures validées par la régie). Dossiers et règlement d'attribution seront transmis par le secrétariat.
- ❖ *Projet fête de l'Escalade* : Rémi Fouchault informe que, suite à l'abandon de l'organisation de la manifestation par le FCL, la jeunesse, en coopération avec l'association des parents d'élèves et les dames paysannes, a développé un joli projet dans le préau de l'école et la salle communale. La commune financera la location d'une tente chauffée.

## 8. Divers

- ❖ *Sortie du conseil municipal* : Patricia Hugentobler remercie pour cette sympathique sortie.
- ❖ *Routes* : Maxime Dethurens relaie la proposition d'un habitant de poser du goudron blanc à la route du Lavoir, suite aux travaux de construction des canalisations. Le maire répond que la commune avait déjà communiqué une réponse négative à la même proposition formulée il y a quelques temps. Le conseiller relaie également le constat que trop de voitures sont parquées devant la fontaine et se demande ce qui pourrait être fait. Thierry Arn relève que la problématique du parage dans le village a déjà fait l'objet de discussions récurrentes. Cela peut certes être réétudié, mais le maire rappelle que la



situation actuelle avait été jugée la moins mauvaise solution. Il mentionne en outre l'obligation de prévoir 2 places de parking dans tout projet de construction.

- ❖ *Repas de soutien Burkina* : Jean-Pierre Gantner invite le conseil à partager une table lors de ce repas prévu le 15 novembre à la salle communale d'Athenaz. Toute personne intéressée voudra bien lui en faire part.
- ❖ *Bal de la jeunesse* : Jean-Pierre Gantner invite le conseil à venir au concert gratuit organisé avant le bal le 25 octobre.

#### 9. Questions du public

Patrick Kreis demande si une place de crèche est disponible à Aire-la-Ville. Il lui est répondu qu'il reste une disponibilité pour un bébé. Si intérêt, il faut contacter directement la structure. M. Kreis ajoute qu'il a écouté avec intérêt le projet de réaménagement du giratoire et qu'il a un beau pressoir à mettre à disposition.

La présidente lève la séance à 20h45.

Catherine Koumrouyan  
Secrétaire communale